

VOCABULAIRE

Aide humanitaire - humain, -e	die humanitäre Arbeit/Hilfe - menschlich
Ambassade - ambassadeur, -rice	die Botschaft - der/die Botschafter, -in
Assemblée générale (de l'ONU)	die UN-Generalversammlung
Charte des Nations Unies	die Charta der Vereinten Nationen
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	das Internationale Komitee vom Roten Kreuz (IKRK)
Conseil de sécurité (de l'ONU)	der UN-Sicherheitsrat
Consulat	das Konsulat
Convention	die Konvention, das Abkommen
Coopération internationale	die internationale Zusammenarbeit
Crime	das Verbrechen
Déclaration universelle des droits de l'homme	die Allgemeine Erklärung der Menschenrechte
Dignité humaine	die Menschenwürde
Droit de veto	das Vetorecht
Droits de l'homme, droits humains	die Menschenrechte (n. pl.)
État membre	der Mitgliedstaat
Mine antipersonnel	die Antipersonenmine, die Landmine
Mission permanente	die ständige Vertretung / Mission
Négociation	die Verhandlung
Neutralité	die Neutralität
Objectifs de développement durable (ODD)	die Ziele für nachhaltige Entwicklung (SDGs) (n. pl.)
Organisation des Nations Unies (ONU)	die Organisation der Vereinten Nationen (UNO)
Organisation internationale	die internationale Organisation
Organisation non gouvernementale (ONG)	die Nichtregierungsorganisation (NGO)
Prisonnier, -ière de guerre	der/die Kriegsgefangene
Prix Nobel de la Paix	der Friedensnobelpreis
Réfugié (statut officiel)	der Flüchtling (offiziell anerkannt)
Santé	die Gesundheit
Société des Nations	der Völkerbund
Soins (pl.)	die Pflege, hier: die medizinische Versorgung
Témoin	der/die (Zeit-)Zeuge, -in

Certains termes sont expliqués dans le glossaire.

GLOSSAIRE

Aide humanitaire	Actions de secours pour les victimes de conflits ou de catastrophes par des <u>organisations internationales</u> et des <u>organisations non gouvernementales</u> .
Ambassade	L'ambassade est la représentation officielle d'un pays auprès du gouvernement d'un autre pays. Elle y défend les intérêts politiques et économiques de son pays.
Assemblée générale (de l'ONU)	Rassemblement de tous les États membres ainsi que les États observateurs de l' <u>ONU</u> pendant lequel ceux-ci discutent des questions concernant les droits humains, le développement, la paix ou encore la sécurité. Chacun des 193 États membre possède un vote, indépendamment de sa taille ou de son nombre d'habitants. Ses décisions sont des recommandations.
Charte des Nations Unies	Document fondateur de 1945 qui définit les buts et les principes de l' <u>ONU</u> , c'est-à-dire d'assurer la paix et la sécurité au niveau mondial, ainsi que la composition, la mission et les pouvoirs de ses organes (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Secrétariat).
Conseil de sécurité (de l'ONU)	Organe principal de l' <u>ONU</u> composé de 15 États : les 5 membres permanents avec leur droit de veto (qui leur donne la possibilité de bloquer une décision avec leur vote, malgré le consentement de la majorité) ainsi que 10 membres qui sont élus pour une durée de 2 ans et dont la moitié est renouvelée chaque année. Le Conseil prend des décisions pour que la paix et la sécurité internationales soient maintenues. Contrairement à l' <u>Assemblée générale</u> , il peut adopter des décisions qui sont contraignantes pour tous les États membres de l'ONU.
Consulat	Le consulat s'occupe des ressortissants de son pays à l'étranger, notamment dans des questions administratives (p.ex. perte de passeport ou changement d'état civil). Les personnes voyageant dans le pays qu'il représente y peuvent également demander un visa.
Droits de l'homme, droits humains	Les droits de l'homme ou droits humains sont des droits fondamentaux dont chaque personne dispose sans exception. Ces droits comprennent par exemple le droit à la vie, à l'éducation et à un procès équitable. Des organisations internationales comme par exemple l' <u>ONU</u> luttent pour la protection et l'application de ces droits. L' <u>Assemblée générale</u> de l'ONU a donc adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 qui énonce en 30 articles les libertés et droits fondamentaux visant à protéger toute personne de tous les pays du monde dans la mesure du possible. En outre, les États contribuent également à la mise-en-œuvre des droits humains en les intégrant dans leur constitution par exemple.
Mission permanente	La mission permanente est la représentation officielle d'un pays auprès des organisations internationales. Ainsi, la Suisse a également une mission permanente à Genève pour représenter la Suisse auprès de l' <u>ONU</u> .
Neutralité	Au niveau juridique, la neutralité signifie qu'un État décide de s'abstenir de participer à la guerre, de fournir des mercenaires et de mettre son territoire à disposition des parties au conflit. De plus, le pays est tenu d'assurer sa propre défense et de garantir l'égalité de traitement des belligérants (ex. pour l'exportation de matériel de guerre). Tout ce qui est en dehors de ces dispositions est décidé individuellement au niveau politique et national par les États neutres.
Objectifs de développement durable (ODD)	Les Objectifs de développement durable ont été mis en place par l' <u>ONU</u> et représentent un fil rouge pour un développement socialement équitable, économiquement efficace et écologiquement tolérable. Les effets sur la société ainsi que sur l'environnement devraient donc être pris en compte pour que notre monde soit conservé pour les générations futures. Tous les États membres de l'ONU devraient atteindre ces 17 objectifs d'ici à 2030, c'est pourquoi l'on parle aussi de l'Agenda 2030.
Organisation des Nations Unies (ONU)	L'ONU est une <u>organisation internationale</u> dont presque tous les États font partie et dont l'objectif principal est d'assurer la paix et la sécurité dans le monde entier. Elle a été fondée en 1945 et elle compte aujourd'hui 193 États membres et 2 États observateurs. Ses principaux organes sont l' <u>Assemblée générale</u> , le <u>Conseil de sécurité</u> et le secrétariat avec le Secrétaire général à sa tête (actuellement António Guterres).

Organisation internationale	Une organisation internationale est une association d' États souhaitant poursuivre la réalisation d'objectifs communs par une coopération entre eux. (Cf. également <u>organisation non gouvernementale</u> .)
Organisation non gouvernementale (ONG)	Une ONG est une association d' individus souhaitant poursuivre la réalisation d'objectifs communs et d'utilité publique par une coopération entre eux. (Cf. également <u>organisation internationale</u> .)
Prix Nobel de la Paix	Récompense internationale remise chaque année à des personnes distinguées pour leur travail en faveur de la paix.
Réfugié	Un réfugié est toute personne ne bénéficiant pas de la protection du pays dont elle a la nationalité pour des raisons comme par exemple la guerre et la violence. Il y a également des personnes qui sont persécuté de par leur couleur de peau, religion, nationalité ou leur opinion politique. Sous ces conditions ils ont le droit de demander l'asile et donc le séjour dans un autre pays et demander la protection de ce dernier. Ce terme s'oppose au terme du migrant désignant toute personne qui, indépendamment de ses motivations, habite dans un autre pays que son pays d'origine pour une durée déterminée ou non.
Société des Nations	Précurseur de l' <u>ONU</u> fondée en 1919 avec siège à Genève et qui avait pour but d'assurer la paix. Dotée de peu de pouvoir, la Société des Nations n'a pas pu empêcher la montée du fascisme en Europe qui a mené à la Seconde Guerre mondiale. Elle est définitivement remplacée par l'ONU en 1946. De nombreuses <u>organisations internationales</u> ont été mises en place à l'époque de la Société des Nations, comme par exemple l'Organisation internationale du travail (OIT).